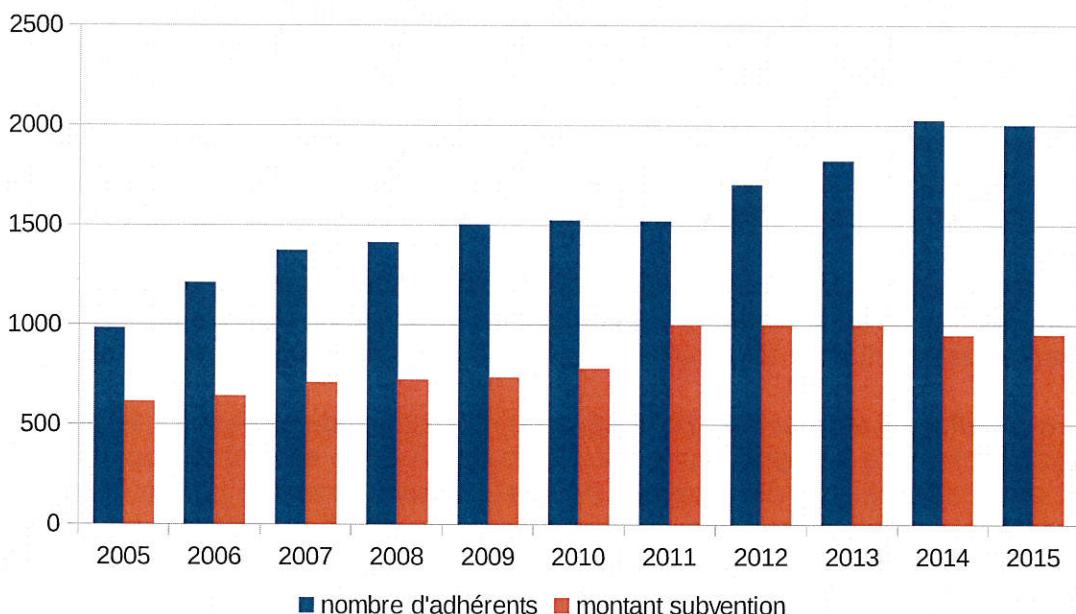


Présentation du budget prévisionnel 2016

L'AAS a emménagé aux Bons-Enfants au dernier trimestre 2012. Ce déménagement a engendré une forte augmentation du nombre d'adhérents. Cette augmentation tend à se stabiliser en 2015. La fréquentation des différentes activités proposées arrive à son maximum, et dans le même temps le montant de la subvention ne couvre pas totalement les dépenses engagées. En novembre 2015 l'association compte 1995 adhérents, chiffre qui correspond à peu près à celui de l'an passé à la même période. Le montant de la subvention allouée par le ministère pour l'année 2015 était de 950 000 €.



Le budget prévisionnel 2016 est réparti ainsi :

- 1- En ce qui concerne les activités strictement sociales, destinées à l'ensemble des personnels du ministère et de ses établissements publics (sans conditions d'adhésion), l'association propose :

Noël : Légère diminution de la dotation. Le montant du cadeau est de 30€ en 2015, il sera reconduit. Le prix des places de spectacle devra être identique à celui de cette année et celui du goûter ne devra pas augmenter. Le nombre d'enfants concernés devrait être un peu inférieur à 2015.

Séjours enfants : Le montant des dépenses liées aux colonies de vacances a augmenté de 16 % en 2015. L'AAS a enregistré 20 départs en plus qu'en 2014. Le coût de cette prestation étant lié au nombre d'inscriptions mais aussi aux ressources des foyers demandeurs, le choix a été fait de garder la même subvention afin de pouvoir

faire face à l'augmentation prévisible du coût des séjours. Le conseil d'administration a prévu d'étudier un aménagement des tranches et plafonds.

Consultations juridiques et logement : Même proposition de trois après-midi par mois, les coûts sont identiques.

2- Les activités soumises à cotisation seront pour la plupart maintenues mais en moins grand nombre et, pour certaines moins subventionnées afin de faire face à la demande.

Parc de loisirs : le montant de la subvention affectée à cette activité a diminué, le conseil d'administration ayant validé une augmentation des prix de vente des billets.

Clubs de sport : Maintien de l'exécuté 2013 (subvention déjà plafonnée). Arrêt des ventes d'abonnement Forest hill

Billetterie loisirs : Le montant attribué à la billetterie diverse est maintenu par rapport à l'exécuté 2015. La promotion cinéma a été supprimée ce qui a entraîné une baisse d'environ 7 000 € de la part subventionnée en 2015.

Billetterie spectacles : L'augmentation du nombre d'adhérents a logiquement conduit à une hausse de la demande. Pour contenir les dépenses l'AAS adaptera le nombre de promotions ponctuelles ou diminuera le taux de subvention pour ces promotions.

Cours culturels et sportifs : En 2015, suite à l'absence du professeur de gymnastique et karaté, l'AAS a fait appel à une société de coaching en entreprise pour le remplacer. Un cours d'afro jazz a été proposé. Devant le succès remporté par ce cours, l'AAS a décidé de remplacer un cours de danse classique peu fréquenté par un cours d'afro jazz. La subvention 2016 tient par ailleurs compte de la revalorisation du point relatif aux salaires, conformément à la convention collective de l'animation.
Pour information, l'AAS compte 371 inscriptions aux cours en 2015.

Projection de film : L'AAS propose une projection par mois dans la salle de cinéma située au 3e étage rue de Valois. Nous avons diminué le coût de cette activité en formant un salarié de l'AAS qui se charge de la projection, en nous chargeant, dans la mesure du possible, du transport du film et en négociant au mieux le coût de la location.

Activités ponctuelles : cette ligne budgétaire couvre les activités de groupe pour lesquelles il est demandé une participation financière aux agents, comme les différentes visites hors Paris (sorties BD à Angoulême, Photos à Arles, Londres, Marseille ...) ou les stages : bricolage, cuisine, jardinage ... Ces activités, plébiscitées par un grand nombre d'adhérents (149 personnes en 2015) seront à nouveau proposées en 2016.

Bibliothèque : L'AAS maintiendra son offre d'abonnement au site de la « Médiathèque numérique ». Cet abonnement permet aux adhérents un accès à un catalogue de programmes en ligne. L'abonnement pourra être modifié pour plafonner le nombre de



téléchargements mensuels à 3 documents. En revanche, le nombre d'acquisitions et d'animations devra fortement diminuer afin de tenir le budget alloué.

Séjours familiaux : Il s'agit de mobile-homes loués pendant les mois de juillet et août. Les familles peuvent s'inscrire pour 2 semaines maximum. Au vu du caractère social de cette offre et de la forte demande, l'association maintiendra une proposition identique.

Jeu des 10 mots : maintien du jeu et des lots.

Séjours adultes : Le montant de la subvention affectée à cette ligne budgétaire a été fortement diminué par rapport à l'exécuté 2015. L'AAS devrait proposer moins de voyages en 2016.

3- Fonctionnement

Du fait de son emménagement aux Bons-Enfants certaines dépenses ont été prises en charge par le ministère (téléphone, informatique). Pour 2016, l'association contient au maximum ses dépenses de fonctionnement qui devraient se monter à environ 58 000 € (hors salaires).

Salaires : pour l'ensemble des salaires (professeurs et agents administratifs) le budget prend en compte l'augmentation de la valeur du point conformément à la convention collective de l'animation en vigueur au sein de l'AAS.

4- Taxe d'occupation précaire : le montant révisé pour 2016 est 1480€.

5- Droits d'auteurs : ces droits concernent la musique passée pendant les cours.

6- Personnels M&D : Le ministère verse à l'association qui le rembourse, la somme de 106 750€ correspondant au montant des salaires versés aux deux agents mis à disposition de l'AAS.,

En conséquence, l'Association pour l'Action Sociale, culturelle et sportive sollicite une subvention d'un montant de 1 056 750 €, stable par rapport à celle de 2015, qui lui permettra de promouvoir tout en les limitant, les activités culturelles et de loisirs auprès d'un grand nombre d'agents.

Président
de l'Association pour l'Action
Sociale Culturelle et Sportive
du ministère chargé de la culture

André LABOUSSE

